



Emploi au 3^e trimestre 2018 : environ 1 320 emplois perdus en Normandie

Après les hausses de 0,2 % et 0,1 % observées au cours des premiers trimestres 2018, la Normandie perd 0,2 % d'emplois salariés ce trimestre. Au niveau départemental, la Manche et le Calvados progressent respectivement de 0,2 % et 0,1 %. En Seine-Maritime et dans l'Eure, on observe un repli de 0,3% tandis que dans l'Orne le recul atteint 0,5 %. La masse salariale, dans la région, progresse de 0,6 %, confirmant un résultat déjà positif de 0,7 % lors de la période précédente. Comme au niveau national, le salaire moyen par tête (SMPT) est en hausse ce trimestre (+ 0,8 %) et atteint 2 350 euros brut par mois.

Après une stagnation au trimestre précédent, l'évolution de l'emploi salarié en Seine-Maritime enregistre une baisse de 0,3 % par rapport au deuxième trimestre 2018 qui conduit à la perte d'un peu plus de 1 000 emplois mais avec une progression annuelle de 0,1 %, soit la création de 470 emplois.

La croissance d'emploi observée depuis un an dans le département du Calvados se confirme ce trimestre (+ 0,1 %). Cette suite de bons résultats a permis d'atteindre une croissance annuelle de 0,9 %, générant la création de près de 1 580 emplois sur un an. L'emploi dans le département de la Manche progresse de 0,2 % ce trimestre (+ 115 salariés). L'évolution annuelle reste la plus forte de la région et atteint 1,4 %, soit 1 590 postes supplémentaires.

Après de bons résultats au deuxième trimestre, l'Eure enregistre une baisse de 0,3 % engendrant la perte de 400 postes environ. Sur un an l'évolution est nulle (+ 6 emplois) dans le secteur privé.

Dans l'Orne, la tendance baissière se confirme (- 0,5 %), identique à celle du précédent trimestre et l'évolution annuelle reste la seule négative de la région (- 0,7 %) entraînant la perte de 42 postes.

La masse salariale continue de progresser

Après des hausses autour de 0,7 % au cours du trimestre précédent, la masse salariale augmente de 0,6 % ce trimestre, soit 35 millions d'euros de plus.

Sur ce trimestre, l'augmentation la plus forte (+ 1 %) se situe dans la Manche avec environ 8 millions d'euros supplémentaires.

Dans l'Eure, l'évolution atteint 0,9 %, soit un gain de 7,8 millions d'euros de masse salariale.

Dans le Calvados, la progression est supérieure à la moyenne régionale (+ 0,8 %), soit + 9,4 millions d'euros.

En Seine-Maritime et dans l'Orne, on observe respectivement une progression de 0,4 % et 0,1 %, au troisième trimestre 2018.

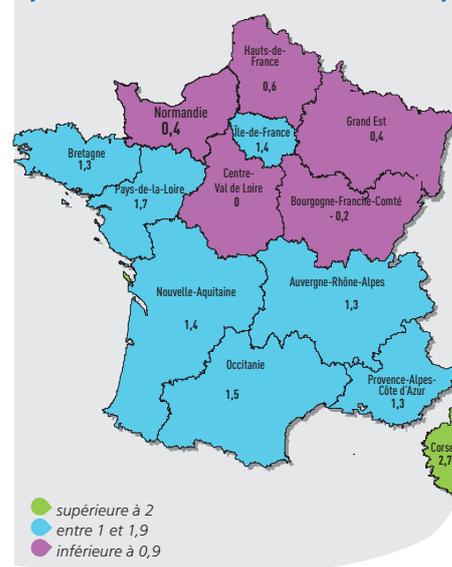
Le salaire moyen augmente de 0,8 %

Après une augmentation de 0,6 % du salaire moyen au trimestre précédent, la hausse atteint 0,8 % ce trimestre dans la région normande. Elle est supérieure à l'évolution nationale qui est de 0,5 %. L'évolution annuelle du salaire moyen est de 2,1 % en Normandie, contre 2,3 % en France métropolitaine.

CHIFFRE CLÉ

- 0,2 % : l'emploi normand baisse au 3^e trimestre 2018, soit environ 1 320 salariés en moins.

[ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'EMPLOI SALARIÉ]



[ÉVOLUTION DE L'EMPLOI, DE LA MASSE SALARIALE ET DU SALAIRE MOYEN]

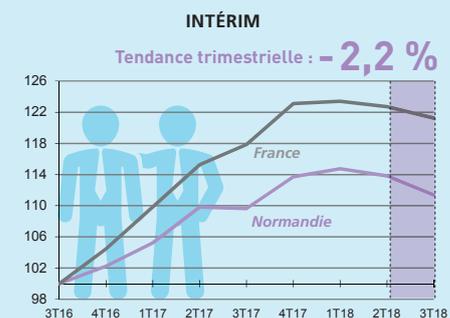
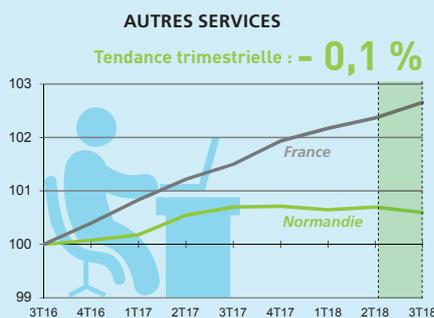
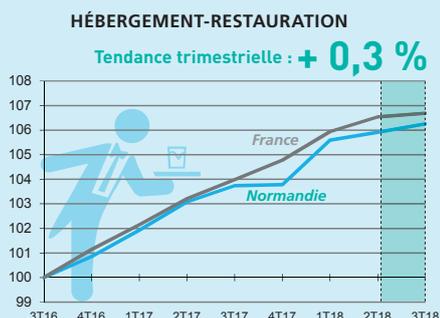
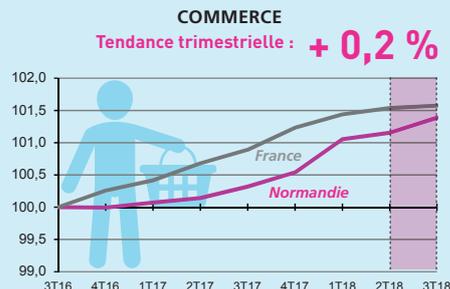
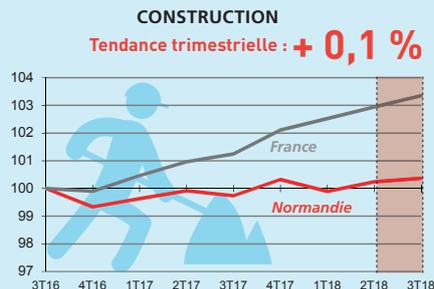
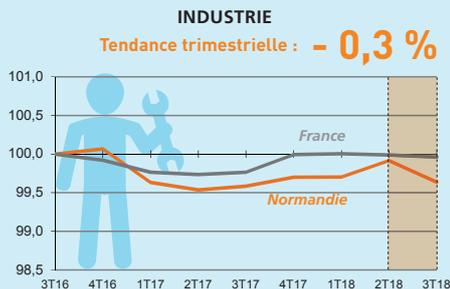
Région	En niveau 2018 T3	Evolution trimestrielle (en %)					Evolution annuelle (en %)
		2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	
Normandie	817,2	0,1%	0,3%	0,2%	0,1%	-0,2%	0,4%
Masse salariale (en M€)	5 768,8	0,5%	0,7%	0,5%	0,7%	0,6%	2,5%
SMPT (en €)	2 353	0,4%	0,4%	0,3%	0,6%	0,8%	2,1%
France	18,4	0,3%	0,6%	0,3%	0,1%	0,1%	1,1%
Masse salariale (en M€)	145 136,8	0,9%	1,0%	0,8%	0,9%	0,7%	3,4%
SMPT (en €)	2 592	0,4%	0,5%	0,4%	0,7%	0,5%	2,1%

SMPT = salaire moyen par tête

Le secteur de l'hôtellerie-restauration enregistre la plus forte hausse ce trimestre (+ 0,3 %)

[ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DES EFFECTIFS SALARIÉS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ SUR 2 ANS]

Source : Acoiss / Urssaf



Les HCR enregistrent la plus forte hausse du trimestre

Les évolutions dans le secteur de l'hôtellerie-restauration (HCR) sont très disparates allant de - 0,7 % dans l'Orne (- 90 emplois) à - 0,9 % dans l'Eure (+ 45 emplois).

Au cours du troisième trimestre, le secteur aura permis la création d'un peu plus de 130 postes en Normandie.

En Seine-Maritime, l'augmentation atteint + 0,4 % soit 55 emplois, tandis que la Manche et le Calvados enregistrent respectivement une hausse de 0,3 % et 0,2 % entraînant la création d'une quarantaine d'emplois au total.

La restauration de type rapide et les débits de boissons sont les principaux pourvoyeurs d'emplois.

Le secteur du BTP progresse de nouveau

Suite à la création d'environ 240 emplois au deuxième trimestre 2018, les effectifs salariés dans le secteur de la construction affichent une hausse de 0,1 % (+ 90 postes).

Sur un an, l'emploi du secteur progresse de 0,6 % (+ 435 postes).

En Seine-Maritime et dans l'Eure, la hausse atteint 0,5 % pour le premier et 0,3 % pour le second, ayant respectivement entraîné la création 125 et 30 emplois.

Les évolutions sont négatives dans l'Orne (- 0,8 %), la Manche et le Calvados également en recul de 0,1 % sur ce trimestre, soit la perte totale de 65 salariés.

Sur un an, la tendance reste positive dans le Calvados (+ 0,1 % soit 155 postes supplémentaires) et négative dans la Manche (- 0,1 % soit - 135 postes) et l'Orne (- 0,8 % soit - 90 postes).

Le commerce continue sa progression

Après la hausse de 0,1 % le trimestre précédent, la branche du commerce en Normandie, progresse de 0,2 % au troisième. La hausse sur un an atteint 1,1 %, soit un peu plus de 1 400 postes supplémentaires.

Dans ce secteur, l'Orne enregistre les meilleurs résultats (+ 0,7 % soit + 70 postes) devant la Manche et l'Eure en hausse de 0,4 %.

Les autres services hors intérim perdent 360 emplois

Le secteur des autres services, représentant 45 % de l'emploi normand du secteur privé, enregistre la même évolution qu'au trimestre précédent, soit un repli de 0,1 % (- 360 postes).

Les résultats sont très hétérogènes d'un département à l'autre allant de - 0,4 % dans l'Orne et l'Eure (perte totale de 300 postes)

à + 0,3 % dans le Calvados (+ 240 postes).

On peut noter que les secteurs de l'action sociale et hébergement médico-social et celui des activités juridiques, de conseil et d'ingénierie créent de l'emploi tandis que l'administration publique en perd.

Un rebond de courte durée dans l'industrie

Après les 0,2 % gagnés au deuxième trimestre 2018, les effectifs salariés régionaux du secteur de l'industrie repartent à la baisse (- 0,3 %) entraînant la perte de 520 emplois.

L'industrie agro-alimentaire dans le Calvados et la Seine-Maritime a été la plus touchée par ce repli, tandis que celle de la fabrication de matériels de transport enregistre une hausse.

En Seine-Maritime et dans l'Eure, les effectifs salariés diminuent de 0,5 % entraînant la perte de 360 postes pour le premier et 180 pour le second.

Dans le Calvados (+ 0,2 %) et l'Orne (+ 0,1 %), ce sont 70 emplois qui ont été créés au total.

Dans la Manche, le recul se limite à 0,1 % (40 emplois perdus).

Recul des effectifs intérimaires

Après une baisse de 0,8 % au précédent trimestre, les effectifs salariés dans l'intérim diminuent de 2,2 % (- 975 emplois).

Sur un an, la tendance reste néanmoins positive (+ 1,6 %) avec 700 emplois en plus.

Hormis dans la Manche (+ 2,5 % soit 155 postes supplémentaires), les autres départements connaissent un repli ce trimestre.

Le recul est particulièrement significatif dans l'Orne (- 6,1 %) et se situe entre - 2 % dans l'Eure (- 160 postes) et - 2,9 % en Seine-Maritime (- 530 postes).

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

	Effectif 2018-T3	Normandie Evolutions				France Evolution annuelle	
		Trimestrielle		Annuelle		en Nbre	en %
		en Nbre	en %	en Nbre	en %		
Industrie	183 155	-517	-0,3%	92	0,1%	5 883	0,2%
Construction	68 892	87	0,1%	434	0,6%	28 612	2,1%
Commerce	134 028	311	0,2%	1 414	1,1%	20 665	0,7%
Hébergement et restauration	39 884	128	0,3%	945	2,4%	28 291	2,6%
Autres services	347 023	-357	-0,1%	-357	-0,1%	101 740	1,1%
Total hors intérim	772 983	-349	0,0%	2 529	0,3%	185 191	1,1%
Intérim	44 209	-975	-2,2%	694	1,6%	22 226	2,9%
Total	817 192	-1 323	-0,2%	3 223	0,4%	207 418	1,1%

Caen en hausse au 3^e trimestre 2018, Rouen stable et Le Havre continue de reculer

La zone d'emploi de Caen crée près de 380 emplois. Celle du Havre en perd 515.

La zone d'emploi de Caen gagne des effectifs

L'effectif salarié du privé augmente de 0,3% dans la zone d'emploi de **Caen**, sur la dernière période observée. Cela confirme la tendance du trimestre précédent (+ 0,1 %).

Ce résultat a généré la création d'environ 380 nouveaux emplois.

Ce bon résultat est principalement porté par le secteur des autres services hors intérim (+ 400 emplois) ce trimestre.

Les secteurs du BTP et des HCR (hôtels-café-restaurants) croissent également de 0,2 %, soit 25 nouveaux salariés pour le premier et de 0,25 % pour le second soit 20 postes supplémentaires au 3^e trimestre.

A contrario l'intérim est en recul (- 1,8 %, 110 emplois perdus), alors que le commerce reste stable après l'augmentation de 0,2 % au deuxième trimestre 2018.

On peut noter une légère augmentation, d'environ 0,1 % dans le secteur de l'industrie (+ 30 emplois).

Rouen reste stable

La zone d'emploi de **Rouen**, reste quasi stable ce trimestre (- 90 emplois) et reste positive sur un an (+ 0,5 % soit 1 100 emplois supplémentaires).

Les évolutions sont contrastées d'une activité à l'autre. Le secteur des HCR progresse de 1,5 % (140 postes supplémentaires), la construction de 0,5 % (soit + 100 emplois)

et le commerce de + 0,4 % (soit + 150 emplois).

A contrario, l'industrie perd 0,5 % de ses effectifs salariés (- 220 postes) et celui des autres services hors intérim 0,3 %, soit 340 postes perdus.

Le Havre perd des emplois

Après la perte de 450 postes au deuxième trimestre, la zone d'emploi du **Havre** recule de 0,5 % soit une diminution de 510 salariés.

Globalement, sur la zone d'emploi havraise, l'évolution annuelle atteint 0,1 %, soit environ 140 postes créés.

Cette zone d'emploi a particulièrement été touchée par le fort recul de l'intérim d'environ 8 % soit plus de 400 postes perdus.

Les HCR perdent également 0,7 % de leurs effectifs (- 30 postes) et l'industrie 0,2 % correspondant à 55 emplois de moins.

Seul le BTP croît de 0,4 % ce trimestre permettant la création de 40 emplois.

Cherbourg-en-Cotentin toujours en hausse, Évreux en léger recul

La zone d'emploi de **Cherbourg-en-Cotentin** a gagné 240 emplois (+ 0,5 %) sur la période. Elle vient confirmer l'évolution positive sur un an de + 2,2 % soit 1 080 nouveaux emplois.

Les branches de l'industrie et des autres services ont contribué à cette évolution (+ 200 pour le premier et + 110 postes pour le second).

Le secteur du commerce a également pris sa part avec un gain de 0,2 % soit 15 emplois gagnés.

A l'inverse, l'intérim diminue d'environ 3,5 % entraînant la suppression de 100 emplois.

La zone d'emploi d'**Évreux** perd 0,1 % d'effectifs ce trimestre (- 70 salariés), après le gain de 200 emplois du précédent trimestre.

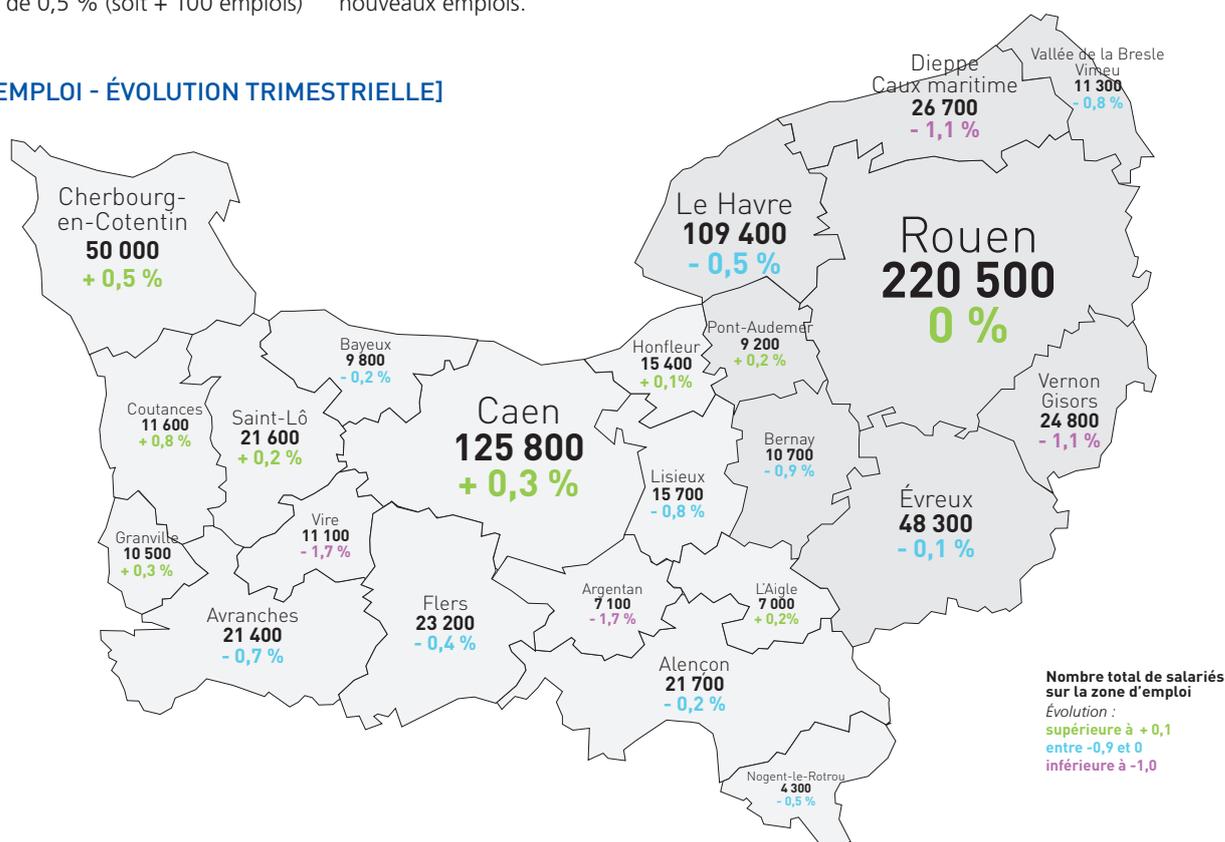
Le secteur des autres services explique ce résultat avec près de 180 emplois perdus.

On peut noter la progression de 4,7 % dans les services intérimaires (+ 150 postes) et de 0,7 % dans le commerce (+ 60 postes).

A l'inverse, l'industrie perd 90 emplois et les hôtels-café-restaurants, une cinquantaine.

Il est à noter que l'ensemble des bassins **Ornais** de l'industrie sont en repli ayant engendré la perte de 265 postes, de même pour les zones d'emploi de l'**Eure** (hormis Pont-Audemer) qui en perdent 430.

[ZONES D'EMPLOI - ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE]



Le secteur du commerce poursuit sa hausse en Normandie

Depuis deux ans, le secteur du commerce progresse chaque trimestre, avec une évolution de 0,2 % au troisième trimestre 2018 permettant l'embauche de 311 nouveaux salariés.

Pour chaque département les évolutions sont positives.

Les augmentations de ce trimestre vont de 0,1 % dans le Calvados et la Seine-Maritime à 0,7 % dans l'Orne (+ 70 postes).

Ces bons résultats se retrouvent également dans la Manche (+ 0,4 % soit 81 emplois) et dans l'Eure (+ 0,4 % soit 68 emplois).

Ces évolutions positives se confirment aussi au niveau de la masse salariale en progrès de 1,15 % sur le trimestre (contre 0,6 % au total) et de 3 % sur un an (contre 2,5 % tous secteurs confondus).

Progression du nombre des déclarations préalables à l'embauche

Ce rebond s'observe également au regard des déclarations préalables à l'embauche, et notamment celles en CDI qui progressent de 8,9 %, la hausse atteignant 15,5 % sur un an.

Pour les CDD longs (> à 1 mois), la hausse reste significative (5,6 % contre 3,8 % pour l'ensemble des contrats longs).

Au niveau des CDD courts, l'augmentation au troisième trimestre est proche de celle observée globalement.

[ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DANS LE SECTEUR DU BTP EN NORMANDIE]

	Effectif 2018-T3	Evolutions			
		Trimestrielle		Annuelle	
		en Nbre	en %	en Nbre	en %
Calvados	32 911	32	0,1%	411	1,3%
Manche	19 865	81	0,4%	220	1,1%
Orne	9 667	70	0,7%	30	0,3%
Eure	19 226	68	0,4%	213	1,1%
Seine Maritime	52 359	59	0,1%	541	1,0%
Total	134 028	311	0,2%	1 414	1,1%

Information : Les séries d'effectifs salariés et de masse salariale ont évolué depuis la publication des chiffres du premier trimestre 2017. Les changements concernent le périmètre du secteur privé ainsi que la méthodologie de désaisonnalisation des séries dans le cadre d'une harmonisation des concepts avec l'Insee et la Dares.

Plus d'informations sont disponibles sur acoss.fr, rubrique Acooss Stat / n°241

[SOURCES ET MÉTHODOLOGIE]

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel. Il comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les entreprises relevant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Celle-ci est présente dans les secteurs de l'agriculture, des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

L'introduction depuis mars 2015 de la déclaration sociale nominative (DSN) qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, peuvent conduire à des révisions plus ou moins importantes durant la phase de montée en charge.

La masse salariale (assiette dé plafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarées au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indé-

pendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoss.

Les données ainsi collectées par les Urssaf sont centralisées par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss).

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Les séries trimestrielles de l'emploi produites nationalement par l'Acoss sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis n° 2011-02, JORF n° 0270 du 22/11/2011).

En savoir plus

L'observatoire économique

Les publications statistiques de l'Acoss et des Urssaf, ainsi que diverses séries de données, sont disponibles sur le site www.acoss.fr.

Abonnez-vous à ACOSS.FR



Directeurs de la publication : Hervé Castre et Ollivier Dervillers

Rédacteurs : Pôles statistiques et communication Urssaf Haute et Basse-Normandie

www.contact.urssaf.fr